

M. le directeur,

Nous vous avons écrit le 16 juin 2022, pour vous demander de bien vouloir mettre en œuvre des mesures de protection des agents en prévention de la canicule qui s'annonçait quelque jour après. Vous n'aviez pas donné de suite favorable à notre demande de d'adoption de la journée continue, comme cela avait été mis en place avant la période pandémique.

La Cité administrative a été dotée de climatiseurs mobiles et nous avons également souhaité que le raccordement des tuyaux d'évacuation aux fenêtres soit réalisé avant l'épisode caniculaire suivant. Lors du CHSCT du 5 juillet, M. Lorand, que nous avons relancé sur cette question, nous a répondu que "la BIL n'avait à sa disposition qu'un seul collègue en mesure d'effectuer ces travaux et qu'il n'était pas envisageable de les réaliser rapidement".

S'agissant de la santé des agents placés sous votre responsabilité, et dans la mesure où des températures oscilleront de 37 à 41 degrés annoncées par Météo France du mardi 12 au lundi 18 juillet (avec des températures de 21 à 24 degrés la nuit), nous vous demandons, de nouveau, d'adapter, de manière réellement protectrice, les horaires de travail et de mandater une entreprise afin d'adapter les climatiseurs aux fenêtres des pièces dans lesquelles ils sont installés, à la Cité administrative comme ailleurs.

À défaut, comme nous l'avons exprimé à M. Lorand lors du CHSCT, nous accompagnerons les collègues qui le souhaiteront dans l'exercice du droit de retrait.

Salutations syndicales,

Le bureau de la section CGT Finances publiques 31,